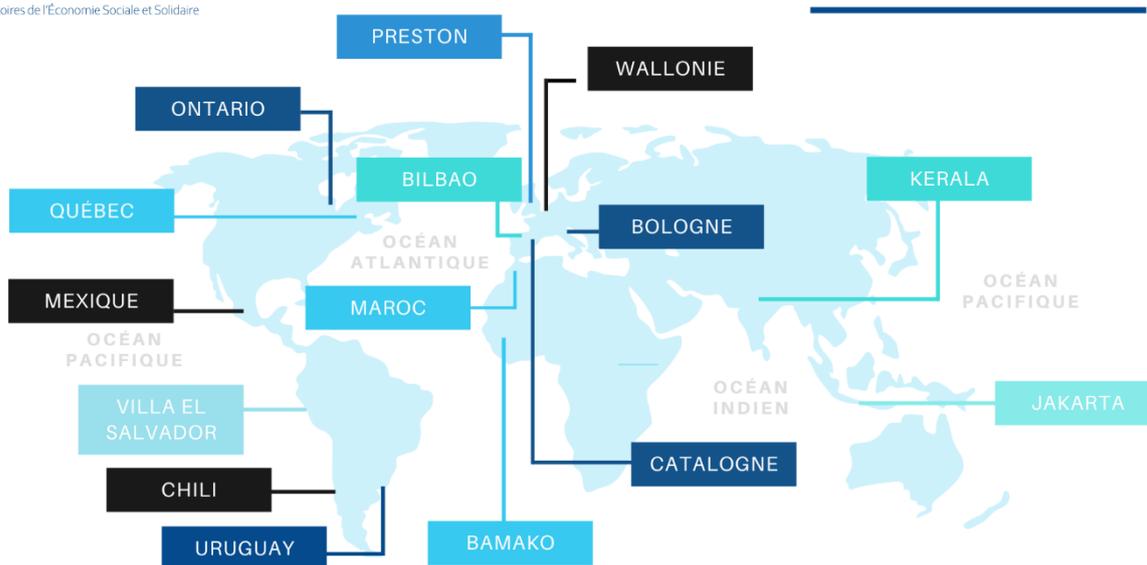


Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3^{ème} année en 2023 en partenariat avec le Global Social Economy Forum.

Les politiques de l'ESS : une approche comparée



Wallonie

par Constance Rivière, Léa Ringeval, Luce Valade, Laura Rolleri

L'Économie Sociale et Solidaire fait partie des priorités politiques du gouvernement wallon depuis 2008 et d'autant plus depuis la nouvelle législature de 2019 et la crise sanitaire liée au Covid-19. En effet, depuis 2009, le département du développement économique, intégré au Service Public de Wallonie « Economie, Emploi, Ressource », s'est doté d'une Direction de l'Économie Sociale. De plus, l'économie sociale traverse la Déclaration de politique générale de 2019-2024, nourrissant une triple ambition : sociale, écologique et économique pour répondre au mieux aux problèmes publics auxquels la région fait face. En effet, les politiques publiques relatives à l'ESS doivent contribuer à combattre la pauvreté, réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la désindustrialisation et réduire le taux de chômage en facilitant la création d'emploi. Ces ambitions politiques sont orientées par les valeurs démocratiques et solidaires, de développement durable, d'émancipation des habitants, et d'amélioration de leur qualité de vie.

Cadre juridique

Le 20 novembre 2008 a été adopté un Décret (loi-cadre) relatif à l'économie sociale précisant l'ensemble du cadre législatif de l'économie sociale et solidaire Wallonne. Il s'agit d'un décret comportant 28 articles, qui a été complété ultérieurement par d'autres lois et Arrêtés. Ainsi, dans son article premier, ce-dernier vient détailler le champ d'application de l'économie sociale en Wallonie : « *Par économie sociale, au sens du présent décret, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : 1° finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; 2° autonomie de gestion; 3° processus de décision démocratique; 4° primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable.* » Dans son article 3 du même décret, il est précisé que le Gouvernement wallon accrédite certaines associations à but non lucratif chargées de représenter les entreprises d'économie sociale. L'article 4 évoque la création d'un **Conseil économique et social de la Région wallonne**, dénommé C.W.E.S. chargé de remettre des avis relatifs à l'économie sociale, sur la mise en œuvre de projets ayant des impacts économiques importants mais aussi la rédaction d'un rapport d'évaluation sur l'exécution de ce même décret. L'article 6 prévoit l'instauration d'un organe dénommé « la **Commission** », chargée de rendre des avis sur l'agrément des entreprises et de servir d'organe de consultation. L'article 13 précise que l'agrément est octroyé et renouvelé par le Gouvernement après avis de la Commission.

Subséquent, un décret du 27 mai 2014 relatif aux Agences-Conseil en économie sociale vient préciser les différentes modalités d'existence de ces dernières. Il définit dans son article premier ce qu'est une Agence-conseil en économie sociale : « *l'asbl [association sans but lucratif], la fondation, la société à finalité sociale ou encore la coopérative agréée par le Conseil national de la coopération, qui a pour objet social principal le conseil à la création et l'accompagnement*

d'entreprises d'économie sociale dont la moitié au moins est constituée d'entreprises d'économie sociale marchande ». Sont qualifiées d'entreprises d'économie sociale celles répondants aux 4 critères suivants : avoir pour finalité le service aux associés ou à la collectivité plutôt que le profit, disposer de l'autonomie de gestion, être gérée selon des processus démocratiques, et respecter la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. En ce qui concerne l'agrément d'agence de conseil en économie sociale, il est délivré pour une durée de 3 ans renouvelable et un an provisoire si elle est nouvellement créée.

Plan de développement

Stratégie Alternativ'ES Wallonia

Pour répondre à ces trois ambitions, le Gouvernement wallon doit adopter un plan de transition

Avis A.1437 : Plan de transition



13 projets ou actions stratégiques

1. Poursuivre la dynamique des **Pôles de compétitivité**
2. Mettre en place une véritable stratégie régionale d'**économie circulaire**
3. Etablir une norme d'investissements et assurer une meilleure participation des entreprises wallonnes aux **marchés publics**
4. Poursuivre les démarches de **simplification administrative**
5. Elaborer un plan d'action intégré pour l'**insertion des jeunes** et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi
6. Mettre en place une stratégie globale en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre liés aux **métiers critiques, en pénurie** ou d'avenir
7. Adapter l'offre de **formation professionnelle** aux besoins
8. **Lutter contre la pauvreté** en se donnant un objectif chiffré, en adoptant un plan stratégique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités
9. Adopter un programme ambitieux de **rénovation des bâtiments**
10. Développer des **Alliances Emploi-Environnement**
11. Viser une politique cohérente de l'aménagement du territoire
12. Mener une stratégie régionale de **mobilité**, répondant aux engagements climatiques de la Wallonie
13. Faciliter la **transition énergétique**

sociale, économique et environnementale. Ce dernier doit être structuré autour de réformes réparties sur trois volets différents : transition écologique, transition des savoirs et savoir-faire ainsi que la transition économique et industrielle. Fin novembre 2022, le bureau du CESE Wallon a rendu un avis détaillant le plan de Transition sociale, économique et écologique autour de 13 projets ou actions stratégiques (cf document ci-contre).

Par ailleurs les dix mesures transversales pour l'économie sociale sont :

Soutenir la création, le développement et la croissance des sociétés d'économie sociale et

coopérative en Wallonie

Renforcer l'accompagnement, le conseil et le financement aux entreprises d'économie sociale afin de « booster » l'entrepreneuriat social en Wallonie

Stimuler les démarches d'innovation sociale et d'expérimentation en économie sociale afin de répondre aux nouveaux enjeux sociaux et territoriaux

Encourager les entreprises d'économie sociale à s'inscrire dans une démarche de transformation digitale

Promouvoir et visibiliser l'économie sociale et coopérative en Wallonie

Soutenir les entreprises d'économie sociale en tant qu'actrices de la transition

Favoriser les collaborations et les passerelles entre les acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie classique

Créer une culture d'évaluation de l'impact social des entreprises d'économie sociale en Wallonie

Soutenir et renforcer les dispositifs structurels en économie sociale d'insertion

Promouvoir l'internationalisation et le rayonnement de l'économie sociale au-delà de nos frontières.

Il s'agit de la publication, fin 2020, de la stratégie pour l'économie sociale résultant d'un travail de co-construction avec le bureau d'études, d'expertise et de conseil pluridisciplinaire, **IDEA Consult**, opérant notamment dans le domaine du développement économique et social à l'international. Ce projet pilote, à l'initiative de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances, et des Droits des femmes, s'articule autour de 3 axes stratégiques, 5 secteurs d'activités prioritaires - comprenant l'économie circulaire, les circuits-courts alimentaires, les énergies renouvelables, les logements sociaux ainsi que la culture et 10 mesures transversales¹.

Les trois axes stratégiques sont les suivants :

1/ Soutien à l'innovation sociale et facilitation du processus de création d'entreprises d'économie sociale

2/ Facilitation du processus de professionnalisation et de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale afin de renforcer leur impact social ;

3/ Visibilité et promotion des acteurs de l'économie sociale et des entreprises d'économie sociale.

Les Objectifs ODD

La question du développement durable est mise au centre des politiques d'ESS, comme en témoigne la déclaration de politique générale. En effet, on retrouve dans le préambule le souhait de devenir *"Une région exemplaire en matière de transition écologique et solidaire à l'échelle européenne"*. Depuis 2013, la région Wallonne a mis en place 3 stratégies afin de mener à bien ces objectifs, la dernière étant sortie en septembre 2022. Ceci permet donc à la région wallonne de porter une politique transversale regroupant un nombre important d'objectifs de développement durable (ODD) différents et non seulement sur la question du climat. En effet, l'ensemble des 29 chapitres de la déclaration de politique régionale de Wallonie reprennent transversalement les 17 objectifs.

L'ESS est en principe particulièrement active dans le cadre de l'objectif 8 (*"promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous"*) et 12 (*"établir des modes de consommation et de production durables"*). C'est le cas ici, même si une place importante est aussi accordée à la réduction des inégalités financières (objectif n°1 de réduction de la pauvreté) et de genre (objectif n°5 d'égalité des sexes), ainsi qu'à l'urbanisation NZC3 (objectif n°11 relatif aux villes et communautés durables) et à la création d'emplois durables et de qualités (objectif n°8 concernant le travail décent).

¹ « Acteurs de l'économie sociale - YouTube », [consulté le 24 février 2023].



Source : « Le développement durable et les 17 ODD | Le développement durable en Wallonie | Le développement durable en Wallonie », [consulté le 24 février 2023].
<https://developpementdurable.wallonie.be/17odd>

La déclaration de politique générale de Wallonie intègre par ailleurs un volet sur le climat dans sa politique qui préconise une meilleure répartition mais aussi réduction des gaz à effets de serre au sein des différents secteurs. C'est avec la création d'une instance comme l'AWAC (Agence Wallonne de l'air) que le gouvernement organisera la concertation avec les différents secteurs concernés. Ainsi, il est préconisé de prendre en compte les capacités des différentes entreprises en matière "technico-économique", mais aussi les impacts socio-économiques des différents secteurs de productions de la région Wallonne. Cette déclaration de politique générale prévoyait aussi l'adoption d'un PACE (plan air climat énergie) qui s'est vu modifié en décembre 2022 à la hausse. En effet, à la suite d'un large processus participatif, le gouvernement a décidé de réétudier ce PACE. Pour autant il faut rappeler que ce nouvel agencement du PACE doit être soumis à une multitude d'acteurs avant de pouvoir vraiment être mis en place dans la pratique (printemps 2023).

Enfin, cette déclaration soutient la participation des citoyens et encourage la participation des pouvoirs locaux à la transition énergétique et climatique. Ainsi, au niveau local, des commissions de maires pour ces sujets sont mises en place. Celles-ci visent au niveau de chaque commune à ce que la participation de tous soit encouragée afin de mettre en place une stratégie énergie-climat plus effective et participative dans la région Wallonne.

Accès au financement et accès aux marchés

Suite à la Déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie a mis à disposition des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises de l'économie sociale en tenant compte des recommandations du Comité stratégique du *Get up Wallonia*. La stratégie Alternatif'ES Wallonia, actée par le Gouvernement wallon le 26 novembre 2020, prévoyait de soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale. En 2022, un appel à projets a été lancé, assorti d'une aide maximum de 1.900.000 € visant

à financer des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux via des bourses coopératives soutenant les phases de pré-crédation, de création, de diversification ainsi que de transformation afin d'accompagner des entreprises en fonction de leur stade de développement.

Les difficultés d'accès à la commande publique ont été prises en compte dans les politiques d'ESS. Dans ce cadre, la région Wallonne est consciente du frein que le critère prix représente pour les PME et préconise des modifications dans certaines procédures. Ainsi, la région Wallonne lutte pour faciliter l'accès au marché des PME locales en intégrant des clauses spécifiques. En effet, on peut retrouver des clauses sociales comme environnementales dans "l'offre adjudication". Pour pallier aux besoins de financements des PME locales, la région Wallonie peut parfois détenir une part importante du capital de l'entreprise. Cela permet ainsi la relocalisation de l'activité en Wallonie.

Ces dispositions sont notamment favorisées dans le plan "Get Up Wallonia" pour favoriser l'accès des PME aux marchés (préconisation d'aide administrative, professionnalisation des acteurs publics...). Suite à sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie a mis à disposition des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises de l'économie sociale en tenant compte des recommandations du Comité stratégique du Get up Wallonia. La stratégie Alternatif'ES Wallonia, actée par le Gouvernement wallon le 26 novembre 2020, prévoyait de soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale. En 2022, un appel à projets a été lancé, assorti d'une aide maximum de 1.900.000 € visant à financer des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux via des bourses coopératives soutenant les phases de pré-crédation, de création, de diversification ainsi que de transformation pour accompagner des entreprises en fonction de leur stade de développement.

Parallèlement, le Gouvernement wallon a mandaté son outil financier, la SOGÉPA (Société wallonne de gestion et de participations), pour "négocier, acquérir et piloter la reconversion des anciens sites sidérurgiques du sillon Industriel wallon". IDEA Consult a été chargée par la SOGÉPA de développer les programmes socio-économiques soutenant la stratégie de redéploiement de ces territoires ainsi que de définir le volume des coûts financiers que ces programmes représenteront. Les acteurs du comité stratégique des outils financiers réunissant la SoGePa, la SRIW et la Sowalfin proposent en effet des solutions de financement pour réaliser les projets des entrepreneurs wallons dans le cadre du développement de l'économie sociale wallonne.

Actions de sensibilisation et de communication et données

Parmi les 10 mesures transversales mises en œuvre en faveur de l'ESS, on compte le point numéro 5, "Promouvoir et visibiliser l'économie sociale et coopérative en Wallonie", et le numéro 10, "Promouvoir l'internationalisation et le rayonnement de l'économie sociale au-delà de nos frontières." Les acteurs wallons de l'ESS œuvrent en effet à promouvoir les politiques d'économie sociale au niveau national et international via des actions de sensibilisation.

Dès le 4 mai 2021, la Vice-Présidente et Ministre wallonne de l'Économie Sociale, Christie Morreale, W.Alter et ConcertES (plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone) ont lancé pendant 6 semaines puis répété au dernier trimestre de 2021 **une campagne de promotion de l'économie sociale** à destination des jeunes de moins de 35 ans pour qui cette dernière peut demeurer floue ou mal comprise.

L'objectif de cette campagne était de les sensibiliser à l'existence d'un autre modèle économique, une économie plus locale, au service de l'humain, et faisant la promesse d'un avenir plus juste et plus durable. Il s'agissait d'une campagne digitale (Youtube²), radio & affichage déployée dans toute la Wallonie. Des émissions consacrées aux entreprises d'économie sociale et solidaire ont également fait office d'outils de sensibilisation à la question. C'est notamment le cas de l'émission **Waldorado** sur RTL TVI, chaîne de télévision privée belgo-luxembourgeoise. Le 16 octobre 2021, l'émission a consacré un dossier à l'économie sociale, en présentant les entreprises Saprستي ! et Altérez-vous.

En Wallonie, les données statistiques, recherches et évaluations de l'économie sociale et solidaire sont répertoriées sur le site de **l'Observatoire de l'économie sociale**. Il est alimenté par les fournisseurs de données Office National de la Sécurité Sociale, Banque Nationale de Belgique, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, StatBel et Eurostat, Annuaire de l'ES, Banque Carrefour des Entreprises et SOWECSOM, ainsi que diverses administrations régionales et fédérales.

Il est notamment utilisé comme outil au service des acteurs élaborant et mettant en œuvre les politiques et actions concernant l'économie sociale ainsi que comme outil d'information pour les décideurs politiques et porteurs de projets afin de développer leur argumentaire. Ses indicateurs mis à jour annuellement (chiffres clés, données quantitatives, analyses et études qualitatives sur des thématiques) permettent de rendre compte de la place et des caractéristiques de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles. Les états des lieux annuels indiquent notamment que de 2013 à 2018, le nombre d'emplois de l'économie sociale a augmenté de 8,9 %.

Sources :

« Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) | CESE Wallonie - Conseil économique, social et environnemental de Wallonie », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.cesewallonie.be/instances/conseil-wallon-de-leconomie-sociale-cwes>

« Économie Sociale // Projets pilotes », [consulté le 21 février 2023]. [https://economie.wallonie.be/Dvlp/Economie sociale/Appel projets Boursescoop %C3%A9ratives.html](https://economie.wallonie.be/Dvlp/Economie%20sociale/Appel%20projets%20Boursescoop%20ratives.html)

« Febrap », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.febrap.be/actualites/news/567>

« IDEA Consult, au cœur de la transition Wallonne », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.ideaconsult.be/fr/projets/idea-consult-au-cur-de-la-transition-wallonne>

« La Wallonie lance une vaste campagne de promotion de l'économie sociale ! | Financité », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.financite.be/fr/news/la-wallonie-lance-une-vaste-campagne-de-promotion-de-leconomie-sociale>

« Plan de transition | CESE Wallonie - Conseil économique, social et environnemental de Wallonie », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.cesewallonie.be/actualites/plan-de-transition>

² <https://www.youtube.com/@acteursdeleconomiesociale9198>